



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Publié le : 20/02/2024

Séance du 14 février 2024 à 17 heures 00

Question n° 8

**Compte-rendu des décisions prises par la Vice-présidente dans le cadre de sa
délégation de compétence - Du 6 décembre 2023 au 1^{er} janvier 2024**

Sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente du CCAS :

Etaient présents :

Monsieur Cyril DEVESA / Madame Myriam LEMERCIER / Monsieur Philippe CREMER /
Monsieur Jean-Hugues ROUX / Monsieur Michel JOURNEAUX /
Monsieur Michel PELLATON / Monsieur Bernard AVON / Madame Claudine MAUGAIN /
Monsieur Ludovic FAGAUT, part à 18h05, vote jusqu'à la question n°10 et **donne pouvoir à
Madame Myriam LEMERCIER** / Madame Valéry GARCIA / Monsieur Claude BILLOD /
Monsieur Alfred M'BONGO / Madame Agnès MARTIN / Madame Anne VIGNOT, part à
18h30, vote jusqu'à la question n°10 et **donne pouvoir à Madame Sylvie WANLIN** /
Madame Sylvie WANLIN

Etaient absents :

Monsieur Hasni ALEM, arrive à 17h17 et vote à partir de la question n°10 /
Monsieur Yves CHANSON

REÇU EN PREFECTURE

Le 20 février 2024

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

025-262500564-20240214-D00181010-DE

Date de dépôt en Préfecture :

DÉLIBÉRATION

Incidence financière

Sans incidence financière

Résumé : Ce rapport vise à informer le Conseil d'Administration des différents documents signés par la Vice-présidente dans le cadre de sa délégation de compétence au titre de l'article R.123-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

La présente délibération liste les dernières décisions prises concernant les régies et l'attribution de marchés publics.

Référence au Projet social 2022-2026 :

Axe 1 : Intervenir auprès des publics prioritaires identifiés dans l'ABS

Axe 2 : Maintenir ou accompagner vers l'autonomie les publics relevant du CCAS au sens de l'autonomie sociale et économique – De « l'urgence vers l'autonomie »

Axe 3 : Faciliter l'accès aux droits et leur maintien (aller vers, simplification...)

Axe 4 : Faire du CCAS l'interlocuteur majeur des politiques du handicap et de l'âge en lien avec la dimension accessibilité pour mieux vivre dans la ville

Axe 5 : Optimiser les moyens, les ressources et le patrimoine du CCAS pour pérenniser son action de service public

Axe 6 : Faire savoir et valoriser l'action du CCAS

Sans objet

Par délibération du 2 septembre 2020, le Conseil d'Administration a délégué à la Vice-présidente son pouvoir de décision dans les matières visées par l'article R.123-21.

En application de l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), toute délégation de compétence consentie par le Conseil d'Administration au titre de l'article R.123-1 du CASF doit faire l'objet d'un compte-rendu devant l'assemblée délibérante.

Pour mémoire, cette délibération prévoit également que toutes ces décisions peuvent être signées par la Vice-présidente ou par un Directeur dans le cadre des délégations prévues par arrêté.

I. Marchés publics

Entreprise	Objet	Date de début du marché
EDENRED	Fourniture de chèques d'accompagnement personnalisé, pour un montant de 1 120 000 € HT et TTC, pour une durée de 2 ans reconductible deux fois 1 an.	1 ^{er} janvier 2024
ADAFI PRO	Organisation de séances de formation et conseil aux nouvelles technologies de l'information pour les aînés bisontins, pour un montant de 5 000 € HT par an (6 000 € TTC par an), pour une durée de 2 ans.	12 décembre 2023
Thibaud NEDEY-TYBOT		
ABSUP		
AIR	Evaluation externe des résidences autonomie, pour un montant de 21 640 € HT (25 968 € TTC), pour une durée de 9 mois.	27 décembre 2023

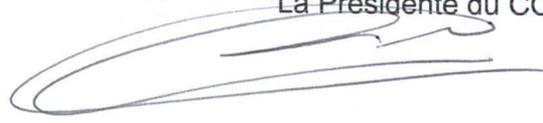
II. Arrêtés de régies

Numéro	Objet	Date de signature
FIN.23.05.A24	Régie de recettes n°432 (ex 426) – Direction de l'Autonomie – Maison des Séniors – Abrogation de l'arrêté n°FIN.23.05.A11 – Création de la régie	2 novembre 2023
FIN.23.05.A25	Régie de recettes n°425 – Direction de l'Autonomie – Logements intergénérationnels – Abrogation de l'arrêté n°FIN.23.05.A17 – Création de la régie	2 novembre 2023
FIN.23.05.A26	Régie de recettes n°428 – Direction de l'Autonomie – Résidence Autonomie « Les Lilas » - Abrogation de l'arrêté n°FIN.23.05.A20 – Création de la régie	2 novembre 2023
FIN.23.05.A27	Régie de recettes n°418 – Direction de l'Autonomie – Résidence Autonomie « Les Hortensias » – Abrogation de l'arrêté n°FIN.23.05.A19 – Création de la régie	2 novembre 2023
FIN.23.05.A28	Régie de recettes n°430 – Direction de l'Autonomie – Résidence Autonomie « Le Marulaz » – Abrogation de l'arrêté n°FIN.23.05.A18 – Création de la régie	2 novembre 2023

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés :

- ✓ Prennent connaissance des différents documents signés, en vertu de la délégation de compétence de la Vice-présidente,
- ✓ Prennent acte du compte-rendu tel que présenté ci-dessus.

Pour extrait conforme,
La Présidente du CCAS,



Anne VIGNOT